

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 12+2

Séance du 12 décembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 6 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle —FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — MILLET Benoit

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 057

OBJET : OUVERTURE GROTTES DE LA BALME

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes de La Balme rappelle la délibération 2021-079 qui précisait l'ouverture du site touristique au grand public d'avril à septembre, pendant les week-ends d'octobre et pendant les vacances scolaires zone A : Hiver, Toussaint et Noël.

Michèle BONNIN rappelle que des modifications mineures pourront intervenir en fonction des contraintes du calendrier de l'année.

Enfin, Michèle BONNIN propose de conserver les périodes d'ouverture sur réservation pour les groupes (scolaires, parascolaires, adultes...) de février à décembre (sauf aux dates de fermetures exceptionnelles) comme explicitées dans la délibération citée précédemment.

Après concertation, le Conseil Municipal valide cette proposition pour application dès la saison 2023 des Grottes de La Balme.

Pour : 12 +2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

